



# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### **1/ AUTORITE DOMANIALE :**

Ville du Pontet, Vacluse, Hôtel de ville, 13, rue de l'Hôtel de ville, 84130 LE PONTET.

Tél : +33 (0)490316634

### **2/ OBJET :**

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public l'existence d'emplacements disponibles pour l'installation de camion de restauration ambulante de type camion-pizza, camion-snack, food-truck n'excédant pas 5 mètre de long sur 2,20 mètres de large.

### **3/ CADRE REGLEMENTAIRE :**

Le présent avis de publicité intervient dans le cadre de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L2122-1- du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

### **4/ CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT - DUREE :**

La Commune met à disposition des titulaires 3 emplacements pour une exploitation commerciale d'une durée de 12 mois. L'autorisation n'est pas reconduite tacitement. Le candidat pourra également, avec autorisation, installer une terrasse.

Les emplacements se situent sur le parking du Boulodrome, avenue Charles de Gaulle (1) et le parking du Stade de Fargues, le long de l'Avenue Pasteur (2). Les emplacements sont nus avec possibilité de raccordement électrique à la charge du bénéficiaire de l'autorisation.

### **5/ MODALITES FINANCIERES :**

En contrepartie de l'occupation du domaine public, le bénéficiaire s'acquittera auprès de la Ville d'une redevance mensuelle d'occupation du domaine public forfaitaire d'un montant de 80 euros pour le camion-restaurant, et 10€ par m<sup>2</sup> pour l'installation d'une terrasse devant le camion-snack.

Cette redevance est payable à terme à échoir.

### **6/ DEROULEMENT DE LA CONSULTATION :**

Les candidats intéressés par le projet doivent déposer un dossier de demande d'occupation du domaine public à l'adresse suivante : [patrimoine@mairie-lepontet.fr](mailto:patrimoine@mairie-lepontet.fr) **avant le jeudi 5 mars.**

Ce dossier doit être impérativement composé :

#### **§ 1/ D'une partie administrative comprenant :**

- Le cerfa n° 14 023\*01 dûment complété et signé.
- Une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir dans ce dossier de candidature (attestation confirmant que la personne signataire a autorité pour engager le candidat)
- Justificatif du statut juridique : Kbis de moins de 3 mois ainsi que toutes les autorisations sanitaires nécessaires à l'exercice de l'activité
- Attestation assurance Responsabilité civile

#### **§ 2/ D'une partie technique comprenant :**

- Un dossier technique et descriptif de présentation de l'offre proposée
- La qualité des produits utilisés.

## **8/ CRITERES DE SELECTION**

Les propositions seront analysées par une commission ad hoc au regard des **2 critères d'appréciation** suivants :

- Qualité du projet proposé (variété et diversité des plats proposés, provenance des produits, etc.) : 60%
- Nombre de jours de présence sur la semaine et plage horaire proposée : 40%

L'autorisation d'occupation sera conclue avec le candidat dont la proposition aura été classée en première position au regard des critères précités.

## **9/ RECOURS**

Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

CS 8801030941

Nîmes cedex 09

Tel : 04 66 27 37 00

- Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

- Téléphone : 04 66 27 37 00

- Fax : 04 66 36 27 86